

APPEL À CANDIDATURES RÉSIDENCE DE SENSIBILISATION ARCHITECTURE / VILLE / PAYSAGE DANS DEUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DE SAVOIE

ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019



Crédit photos : Atelier Rémi Chaudurité

DEUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES HOTES

Deux collèges de Savoie ont souhaité accueillir une résidence d'architecte commune pour l'année scolaire 2018/2019.

- le collège Pierre et Marie Curie à Montmélian
- le collège du Val Gelon à La Rochette

DES OBJECTIFS

La résidence d'architecte auprès d'un établissement scolaire est un dispositif culturel et pédagogique que l'ENSAG s'est réappropriée pour déployer ses actions en matière de sensibilisation à l'architecture des jeunes publics.

Sur la base d'un document de cadrage défini en amont avec l'ensemble des partenaires, il est procédé à un appel à candidatures auprès d'architectes. L'appel d'offres est national.

Sera retenu le projet qui proposera la plus grande cohérence et fluidité entre la pratique professionnelle de l'architecture et le projet d'éducation artistique et culturel des établissements. Ce projet devra à la fois rester ouvert et être ancré sur le territoire. Il fera, en amont et pendant la résidence, l'objet d'une co-construction essentielle avec les établissements, les enseignants, les élèves et les partenaires.

En amont du présent appel à candidatures, a eu lieu une journée de forma(c)tion pour mobiliser les forces vives des établissements, mettre en relief les enjeux de la transmission de l'architecture en milieu scolaire, permettre aux enseignants de formuler leurs attentes vis-à-vis du projet et mesurer comment peut se mettre en place un mode de travail interdisciplinaire.

QUELLES ATTENTES DE LA COMMUNAUTE EDUCATIVE A L'EGARD DE LA RESIDENCE D'ARCHITECTE POUR LES ELEVES

Le périmètre :

La résidence ne concernera pas forcément tous les élèves des deux établissements. La taille des établissements amène pragmatiquement à penser qu'il est faisable de toucher tous les élèves de Val Gelon (500) mais plus irréaliste de toucher l'ensemble des 750 élèves de Pierre et Marie Curie.

De manière très classique, des actions seront construites sur l'unité classe-enseignant, mais il sera recherché (à travers l'interdisciplinaire, à travers la présence physique du résident) décloisonnement et ouverture.

Pour les deux collèges, l'aubaine réside dans le fait que tous les enseignements (matières) du collège sont représentés.

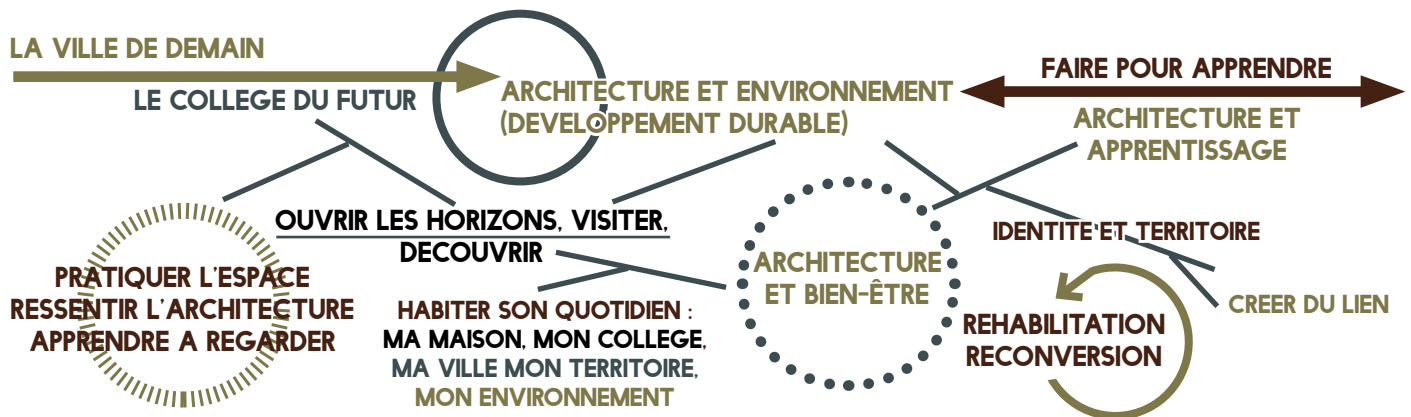
Des désirs communs :

Les enseignants des deux établissements ont évoqué :

- partir des besoins et envies des élèves (comment les associer au projet de la façon la plus immersive et responsabilisante?)
- ouvrir les horizons, réaliser des visites, découvrir, exercer son esprit critique
- production collective et participative
- la cour d'école : un projet de résidence ?

DES GRANDS THÈMES

La mobilisation de la communauté éducative a fait émerger de grands thèmes qu'il faut saisir comme une plateforme programmatique, un réservoir d'interventions et des éléments à même de faire émerger un fil rouge de la résidence d'architecte.



Une histoire fédératrice ou l'affirmation de deux entités ?

Il reviendra au résident de se positionner sur la question suivante : cette résidence apparaît-elle comme une opportunité de faire émerger une histoire commune aux deux établissements, en quel cas il conviendra d'imaginer une cohérence et une unité dans l'approche de cette résidence jusqu'à la restitution finale ? Ou bien ce lien territorial, architectural, sociétal, semble-t-il trop ténu et abstrait, en quel cas il y a du sens à ce que les deux expériences de résidences soient menées en parallèle mais de manière distincte ?

LE TEMPS DE LA RÉSIDENCE

Un total de 10 jours de présentiel dans chaque établissement. Auxquels se rajoutent de manière forfaitaire 1 jour de préparation et 1 jour restitution-évaluation, soit 22 jours (programmés entre février et mai 2019).

L'APPEL A CANDIDATURES

Il s'adresse aux architectes, seul ou en équipe. Un «document de cadrage» détaillé (disponible sur simple demande) avec annexes et photos constitue le cahier des charges complet de l'appel à candidatures. Il explique le contexte, les attendus et les critères de sélection. Les réponses à l'appel à candidatures doivent parvenir à l'ENSAG (une version électronique et une version papier) à Marianne Veillerot sur marianne.veillerot@grenoble.archi.fr avant le 12 décembre 2018 à 18h.

La candidature doit comporter les documents suivants :

- une note méthodologique de 10 pages maximum qui répond aux objectifs et attentes exprimés dans le cahier des charges. Cette note devra présenter le résident (ou l'équipe de résidents), les motivations du candidat pour cette résidence, un projet de répartition des jours de présence dans l'établissement (planning prévisionnel) et les modalités de résidence proposés (par exemple : quelle occupation des lieux ? Une journée type de résident ? Equilibre entre temps formels et informels ? Quels outils pédagogiques ? Quelles propositions pour un temps fort ? Pour le travail en inter-niveau et interdisciplinaire ?...)
- le ou les CV
- une photo du (ou des) résident(s) (merci de spécifier les crédits photographiques, celle-ci pourra être utilisée par l'ENSAG pour communiquer)
- les références de projets et expériences
- la copie du (ou des) diplômes de l'enseignement supérieur
- le formulaire d'engagement complété et signé

LE PILOTAGE

Un groupe de pilotage est mis en place avec les établissements scolaires, l'ENSAG, la DAAC, la DSDEN, la DRAC, le Conseil Départemental et l'Atelier Rémi Chaudurié. Il accompagne la préparation de la résidence, son déroulement et en partage le bilan.

LE FINANCEMENT ET LA REMUNERATION DU RESIDENT

Le résident bénéficiera d'une indemnité forfaitaire de 11 500€ TTC (soit 520€ par jour) d'une indemnité de déplacement d'un montant de 1 500€ (à justifier) et d'un budget de production de 2 000€.

Marianne Veillerot
marianne.veillerot@grenoble.archi.fr
04 76 69 83 15
<http://www.grenoble.archi.fr>

